

HONFLEUR - 5 JUILLET 2025

25^{ème} GRAND Rassemblement DE L'ESTUAIRE



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
WWW.CNH-HONFLEUR.FR



OPTTEAMIS
GROUP

PORTS DU
CALVADOS

E.Leclerc
HONFLEUR

VOTRE LOGO ICI

LE GRAND RASSEMBLEMENT DE L'ESTUAIRE

HONFLEUR – 5 JUILLET 2025

Skippers et Entreprises

Régate du classement national FFV Osiris – grade 5A

AVIS DE COURSE

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification ;

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition organisée par le Cercle Nautique Honfleurais (CNH), dénommée l'AO, est régie par :

1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les instructions de course (IC) seront publiées sur la page « actualités » du site internet www.cnh-honfleur.fr au plus tard le 4 juillet 2025 à 17 heures.

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur la page « actualités » du site internet du CNH www.cnh-honfleur.fr.

3.2 [DP] [NP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas faire de transmission vocale, ni recevoir de communications vocales ou des données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La régata est ouverte aux classes suivantes :

- OSIRIS Habitable possédant un certificat OSIRIS Habitable, dont le groupe brut minimum est de 11, et d'une longueur hors tout minimum de 7 mètres. Le CVL ne s'appliquera pas.

- Monotypes d'une classe reconnue par WS et/ou la FFVoile d'une longueur hors tout minimum de 5.70 mètres (7.5 J 80)

- Multi 2000

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception au moins C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.

L'AO répartira, selon leur rating, les bateaux dans différents groupes de classement après la clôture des inscriptions. Cette répartition pourra être faite de manière à équilibrer le nombre de bateaux et les écarts de rating de chaque groupe..

Un minimum de 5 bateaux est requis pour constituer une série monotype ou autre série. Si moins de 5 bateaux dans une série, ceux-ci seront répartis dans les autres classes en fonction de leur rating.

Exemples

Série 1 : monocoques dont le groupe de rating brut est inférieur ou égal à 20

Série 2 : monocoques dont le groupe de rating brut est supérieur à 20

Série 3 : monocoques de sport légers (J 80...)

Série 4 : multicoques

Les classes, les ratings des bateaux et la répartition des séries par zones de course seront affichés à partir du 4 juillet 2025

Les bateaux devront obligatoirement avoir à bord une VHF.

(DP) (NP) Les numéros de voile doivent être conformes aux certificats OSIRIS ou classe Monotype.

Pour tous les bateaux : La liste d'équipage devra avoir été déposée au Secrétariat de Course au plus tard le vendredi 4 juillet à 18 heures.

4.3 Documents exigibles à l'inscription

4.3.1 Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession /
d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou

d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention «adhésion» ou «pratiquant» accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau, le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription téléchargeable sur la page «actualités » du site internet du CNH www.cnh-honfleur.fr et le

remettre sur place ou l'envoyer, avec les droits requis, à regate@cnh-honfleur.fr jusqu'au 4 juillet 18 heures.

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Clôture des inscriptions vendredi 4 juillet 2025 à 18h00

5 DROITS À PAYER

5.1 Droits selon les options d'engagement

Vous êtes skipper, propriétaire d'un voilier : vous disposez de **2 options d'engagement** :

- a. Engagement libre avec libre choix de vos équipiers : coût **60 €**
- b. Engagement avec sponsor :

Conditions d'engagement pour un sponsor :

- *Un bateau en course au nom du sponsor*
- *Votre présence ou celle d'1 ou 2 de vos collaborateurs, à bord en compétition*
- *La promotion de votre entreprise dans toutes les communications du CNH liées à cette manifestation*
- **Coût : 200 €**

Conditions d'engagement pour le skipper

- *Pendant toute la course, votre bateau naviguera sous le nom de votre sponsor.*
- *Vous acceptez en contrepartie la présence d'un équipier ou deux équipiers désignés par votre sponsor ainsi qu'un cagnard au format 100cm x 50cm à arborer **obligatoirement** sur votre bateau.*
- *Vos classements FFV seront pris en compte sous le nom habituel du bateau.*
- **Coût : gratuit** pour le skipper et son bateau.

Si vous êtes à la recherche d'un sponsor pour régater sous les couleurs d'une entreprise pour la prise en charge de vos frais d'inscription : faites-le nous savoir par retour de votre fiche d'inscription afin que nous puissions faire le nécessaire avant le 27 juin 2025.

Contact : regate@cnh-honfleur.fr

L'AO pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'AO, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, épidémie, de réquisition, d'incendies, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'AO.

8 PROGRAMME

| Vendredi 4 juillet | |
|---------------------------|--|
| 15h00 à 18h00 | Accueil & permanence au PC de course à Honfleur au local CNH |
| 18h00 | Clôture des inscriptions |

| Samedi 5 juillet | |
|-------------------------|--|
| 10h30 | Heure du premier signal d'avertissement |
| 17h00 | Dernière fermeture de ligne |
| 19h00 | Résultats et remise des prix sur l'esplanade du SAS écluse |
| 20h00 | Diner* sur place |

**Participation au diner : 30€/adulte, 12€/enfants de moins de 12 ans.
Nombre de places limité. Réservation obligatoire avant le vendredi 27 juin*

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 dès le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

11.2 Zones de course : deux zones de course en baie de Seine : la première au nord du chenal de Rouen de Honfleur jusqu'à *Amfard SW* et la deuxième au sud de tous les chenaux de Rouen et du Havre à moins de 5 M de la côte.

Point de rassemblement : à 1 M au sud de la bouée N°2 (sortie Chenal de Rouen), soit à environ 8,8 M de Honfleur, 4 M du Havre et 5 M de Deauville.

L'emplacement des zones de course est fourni en annexe.

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront construits ou côtiers.

13 SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.2 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 Au moins une course doit être validée pour valider la compétition.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50 N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

19 PROTECTION DES DONNEES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent le CNH, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que le CNH à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Des prix seront remis aux trois premiers de chaque série.

22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Horaire des marées :

| | | | | | |
|----------------------|----------|---------|----------|----------|----------|
| Vendredi 4 juillet : | Le Havre | PM 5h54 | BM 12h37 | PM 18h33 | Coeff 39 |
| Samedi 5 juillet : | Le Havre | PM 6h55 | BM 13h35 | PM 19h33 | Coeff 38 |

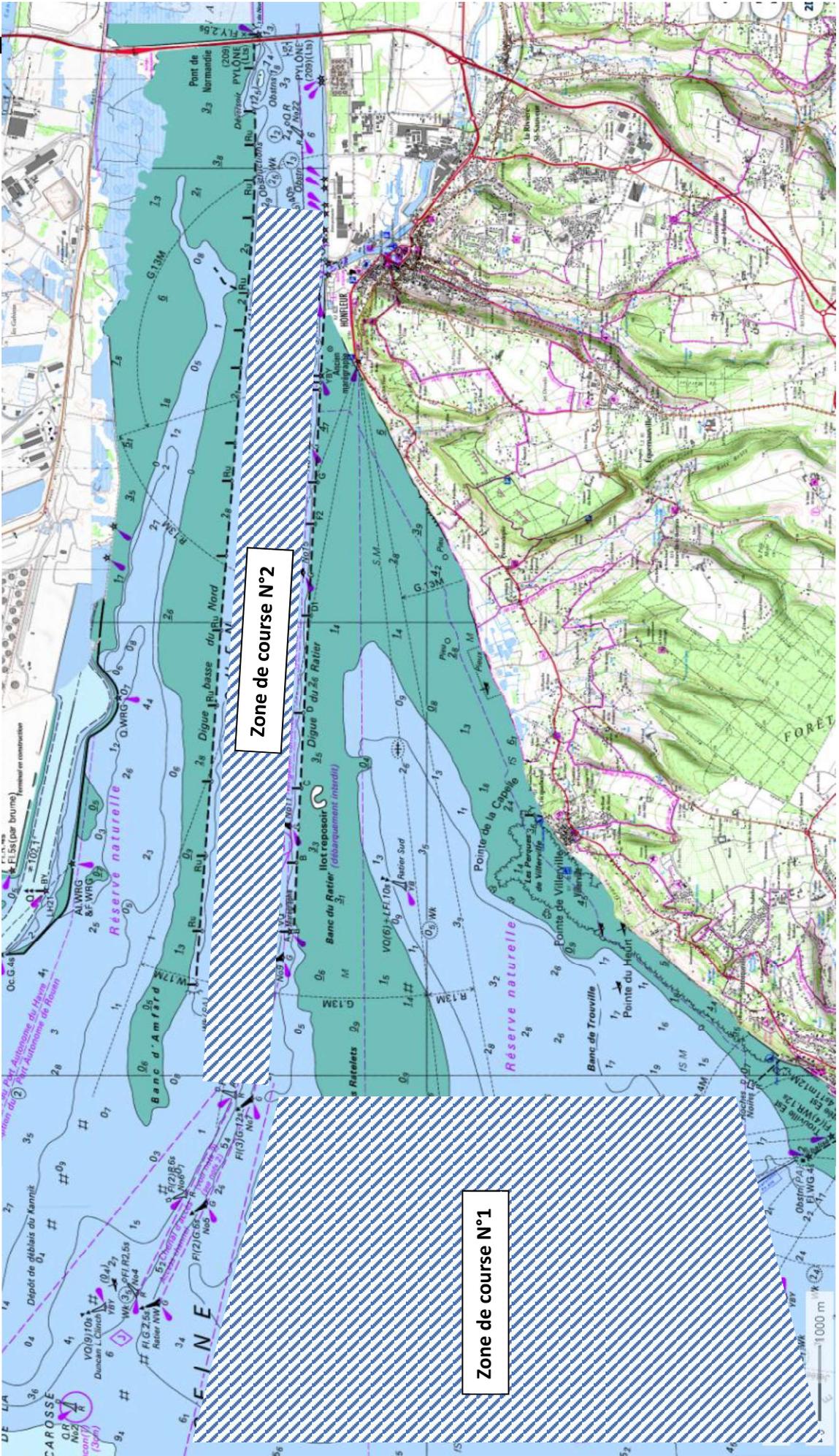
Ouverture du sas Honfleur (Tél 02 31 98 72 82 – VHF Canal 17) :

| | | |
|----------------------|-------------|--------------|
| Vendredi 4 juillet : | Ouv : 17h03 | Ferm : 18h33 |
| Samedi 5 juillet : | Ouv : 18h03 | Ferm : 19h33 |

Gratuité des places d'amarrage pour les participants du mercredi 2 juillet au mercredi 9 juillet 2025 à Honfleur.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le CNH :
8, rue Saint Antoine – 14600 Honfleur
Tel : 02 31 98 87 13 - Email : regate@cnh-honfleur.fr

AN



Zone de course N°2

Zone de course N°1